

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES DE COUPE D'ARBRES

(GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, le 4 mai 2016) - La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a tenu une première assemblée spéciale du conseil, le 3 mai dernier, pour amorcer le processus de mise au point de ses nouveaux règlements d'urbanisme adoptés en 2015. Le sujet principal, depuis la consultation publique du 15 avril 2016, était le contrôle de la coupe d'arbres.

Michel Perreault, président du comité d'urbanisme, a expliqué que le règlement initial était davantage adapté aux villages de Calumet et de Pointe-au-Chêne et qu'il convenait moins au milieu rural. Avec le soutien des élus, le personnel a donc trouvé une formule qui permettrait aux propriétaires dans les zones rurales, agricoles et forestières de couper leur bois de chauffage toute l'année avec un seul certificat d'autorisation pour lequel il n'y aurait toujours pas de frais.

« Il ne sera plus nécessaire en milieu rural de demander un certificat pour la coupe d'arbres individuels. Un certificat ouvert pour toute l'année suffirait pour tous les besoins d'un propriétaire. Le projet de règlement proposé permettrait à la municipalité de mieux suivre l'évolution de la forêt et d'être mieux équipée pour répondre à des questions ou plaintes des voisins. En retour, le processus permet à ceux qui procèdent à de la coupe forestière de d'obtenir un plan des cours d'eau et des terres humides à protéger sur leur terrain,» a expliqué Dominic Beaulieu, directeur du Service d'urbanisme,.

Lors de la période des questions, le maire John Saywell a pu préciser que les coupes effectuées par les grandes entreprises forestières (plus de 100 cordes de bois) sont quant à elles régies par le règlement de la MRC d'Argenteuil, pas par la municipalité. Le public était soulagé d'apprendre que la municipalité avait maintenant le personnel requis pour faire un suivi sur ces coupes. Le maire a réitéré que rien dans la réglementation municipale proposée ne permet aux propriétaires de passer outre les règlements régionaux et provinciaux sur la protection des cours d'eau, des bandes riveraines, des terres humides ou des habitats protégés, ou les autres règlements environnementaux. La municipalité a toutefois noté qu'il faut trouver un moyen efficace de préciser l'étendu de ces zones sur chaque terrain.

Le projet de règlement suivra le processus établi par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme; une consultation publique formelle sur le projet de règlement se tiendra le 17 mai prochain en soirée, suivie de l'adoption du règlement final. Plusieurs autres modifications aux règlements d'urbanisme ont été identifiées, mais elles seront effectuées dans les prochains mois.

- 30 -

POUR INFORMATIONS :

Jean-François Bertrand, DG:
John Saywell, maire: